

**Compte rendu audience du jeudi 12 octobre 2023****Cinq représentants de la FNEC-FP-FO :**

- Nathalie MORLAND,
- Christine MAUME,
- Clément EUGENIE,
- Lucas ROMAIN,
- Gilles GAUTHÉ.

**Ont été reçus par trois représentants du  
rectorat de DIJON :**

- Christophe PETITJEAN,
- Cédric PETITJEAN,
- Paul SIERRA-MORENO.

**Les points suivants ont été abordés :****1. La FNEC-FP-FO a dénoncé une nouvelle fois les effectifs surchargés dans les classes du second degré.**

Les remontées d'établissements sont alarmantes avec des classes de 6ème et de 5ème à 29 ou 30 élèves, comme c'est le cas au collège de Nuits-st Georges et Marsannay. Au Lycée, les classes à 35 ou 36 élèves sont monnaie courante, comme au lycée Montchapet ou à Brochon. A noter par exemple qu'une classe de Terminale de Montchapet accueille 35 élèves et compte 8 élèves à besoins particuliers !

Nous avons évoqué plus en détails le cas particulier du collège Carnot où toutes les classes sont à 29-30, sauf en 4ème. Les équipes ont constaté que 30 élèves de 3ème avec des profils très hétérogènes ont entraîné une baisse des résultats l'an dernier au DNB. Nous rappelons qu'un tiers des élèves viennent de quartiers politiques de la ville et étaient en REP en primaire avec des effectifs réduits. Nous dénonçons que ces mêmes élèves se retrouvent noyés dans des

classes de 30 en arrivant au collège Carnot !

**Nous avons rappelé nos revendications, à savoir 25 élèves maximum en collège et 30 en lycée général.**

**Réponse du rectorat :** Notre base de travail est de 30 élèves sur tous les niveaux de collège, et 35-36 élèves en lycée général et technologiques. Les établissements ont une DHG avec une marge d'autonomie pour assurer des dédoublements. Pour les classes technologiques en lycée cette marge est plus importante. Des moyens sont donnés en plus en fonction des IPS moyens, celui de Carnot étant plutôt correct.

**Remarque de la FNEC-FP-FO :** Mais l'IPS est en baisse régulière depuis ces dernières années, comme les résultats.

**Réponse du rectorat :** Pour les IPS, nous cherchons à être plus précis car dans les lycées les IPS ne sont pas les mêmes suivant les sections (générales ou technologiques ...)

## **2. La FNEC-FP-FO a dénoncé le même problème de classes surchargées dans le premier degré.**

En effet, les effectifs deviennent trop importants, le dédoublement des CP - CE1 – CE2 se font sans moyens supplémentaires et imposent une hausse des effectifs sur les autres niveaux. Il n'y a plus d'aide pour les élèves en difficultés avec de moins en moins de RASED. Le manque de psychologues scolaires (certains circons dans le 89 n'ont d'ailleurs aucun psychologue scolaire) perturbe le bon déroulement des enseignements avec des élèves dont on détecte des problèmes mais qui ne peuvent être aidés. Et la dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage est encore accentuée par certains élèves au comportement ingérable qui ne peuvent être suivis, faute de personnels.

Réponse du rectorat : Il n'y pas eu de suppression de poste de RASED, mais il n'y a pas de ressources. On ne trouve pas de contractuels. Des échanges ont été établis avec l'UFR de Psycho pour trouver des solutions mais ces dernières ne peuvent être

envisagées que sur le bassin dijonnais. Notre objectif est de trouver des personnels titulaires. Des demandes sont faites au ministère dans ce sens mais aucun moyen n'est envoyé dans l'académie et la situation est encore plus compliqué pour le 89 et le 58. Suite au salon des métiers du 05 octobre à Dijon un travail particulier de recherche sera fait sur le 89. L'objectif est de recruter des contractuels et les accompagner jusqu'à la titularisation.

Constat de la FNEC-FP-FO : Le problème est que quand ils sont titularisés, le ministère les envoie loin de chez eux, d'où des retours au statut de contractuel (comme dans la voie professionnelle) ou des démissions. Les contractuels veulent rester sur l'académie, donc ils préfèrent rester contractuels quitte à prendre le risque de voir arriver un titulaire (risque très limité en ce moment).

Réponse du rectorat : Nous partageons ce constat en particulier pour l'enseignement professionnel en LP.

## **3. La FNEC-FP-FO a demandé de faire un point sur les AESH.**

Qu'en est-il de l'enveloppe AESH ? De nombreux besoins mais pas de personnels recrutés, les notifications ne sont donc pas respectées.

Rectorat : La dotation AESH est en augmentation car les préconisations augmentent. Là encore, c'est un problème de ressources. Cette année on est en avance par rapport aux années précédentes avec les contrats 3 ans et la CDIisation. Le recrutement est en cours et on a bon

espoir pour que tous les postes soient occupés en Décembre.

Demande de la FNEC FP-FO : Il faudrait davantage de reconnaissance pour les AESH et en premier une vraie revalorisation salariale.

Rectorat : Une revalorisation a été accordée. Même si vous la trouvez insuffisante, c'est un signe de reconnaissance.



Constat de la FNEC-FP-FO : Oui, elle est très insuffisante, en effet. De plus on souhaiterait que les contrats de recrutement puissent passer à 24h, soit 63 % et donc dépasser les 60 %.

Rectorat : Les textes indiquent qu'il ne doit pas y avoir d'encadrement à 100 % pour développer l'autonomie (même si dans certains cas on ne peut pas laisser l'enfant seul une

minute...). Notre première étape est l'harmonisation à 60 % sur toute l'académie. La seconde est la mise à disposition aux collectivités locales pour permettre un complément de salaire. Nous attendons aussi la création des ARE qui devrait permettre aux AESH de pouvoir améliorer leur salaire avec des actions périscolaires.

#### **4. La FNEC-FP-FO est revenue sur quelques cas particuliers concernant des situations de collègues contractuels.**

Certains n'arrivent pas à se faire rembourser leurs frais de déplacement malgré les documents fournis, les services qui interprétaient mal les textes selon nous, ne répondent plus. En histoire, discipline en tension dans l'académie, une collègue expérimentée ne s'est rien vue proposée sinon un poste au Canada de la part de pôle emploi.

Réponse du rectorat : Il y a un manque de personnel, pour tous les cas particuliers, la consigne a été donnée aux services de ne pas répondre. Une adresse mail de contact a été donné à la FNEC-FP-FO et une réponse sera donnée en contactant le rectorat par ce biais. Le secrétariat général veut être informé de tout ce qui se passe, de façon à ce que le traitement des dossiers soit équitable.

#### **5. La FNEC-FP-FO est revenue sur quelques cas particuliers concernant des situations de collègues titulaires en services partagés.**

Nous avons dénoncé les affectations inhumaines en termes de temps et de distance : -- Une collègue en lettres à mi-temps pour enfants en bas-âge s'est vue attribuer 2 classes sur 2 collèges différents (Dijon-Pontailier) ; en tenant compte du temps de trajet entre les deux établissements, son service se montait à 15 heure (au minimum) ; elle n'a donc eu d'autre choix que de prendre un congé parental, avec toutes les difficultés financières que cela implique.

D'autres effectuent des compléments de service à une heure de route sans aucun dédommagement financier ou en temps, nous estimons que le rectorat doit en partie décompter les heures de trajet du temps de travail.

Réponse du rectorat : Quasi la même que précédemment contacter le secrétariat général quand les situations sont aberrantes.

## 6. La FNEC-FP-FO a souhaité aborder la formation durant des périodes de vacance des classes.

Premièrement la formation des stagiaires pendant les vacances scolaires n'est pas tenable. Il faut revenir à une formation sur le temps de travail comme pour toutes les autres formations.

Rectorat : Il n'y a pas assez de moyens de remplacement pour assurer les formations sur le temps de travail. La formation d'un stagiaire doit durer entre 10 et 20 jours. Nous avons fait le choix de 14 jours afin d'assurer une formation de qualité. Sur ces 14 jours 5 sont prévus sur les vacances scolaires.

FNEC-FP-FO : Le ministère leur avait indiqué qu'aucune journée de formation des stagiaires ne pouvait avoir lieu pendant les vacances. Et que pour la formation continue celle-ci se ferait sur la base du volontariat.

Rectorat : Pas d'infos du ministère pour les stagiaires. Pour la formation continue, une allocation de 120€ est donnée par jour de formation pendant les vacances.

FNEC-FP-FO : indique le décret n°2019-935 dit que la formation en période de vacance des classes doit être votée en CSA avant son application. Or, cela n'a pas été fait. Cette année une formation en anglais a déjà eu lieu entre 17h et 19h et d'autres sont prévues dans d'autres discipline. Est-ce que les collègues vont aussi être payés ?

Rectorat : Le paiement se fait uniquement sur les vacances scolaires.

Nous avons rappelé nos revendications :

- o Pas de formation obligatoire sur public désigné : Le volontariat doit être la règle pour se former !
- o Pas de formation hors temps scolaire : Les enseignants se forment pour leurs élèves, ils n'ont pas à subir pour cela un alourdissement de leur charge de travail.

## 7. La FNEC-FP-FO a souhaité faire un point sur les postes non pourvus.

Contrairement à ce qu'a annoncé le recteur, à la rentrée il manquait de nombreux enseignants et particulièrement en LP (Le Creusot, Blanzay en Anglais, des BMP encore non pourvus à ce jour, ...)

Rectorat : Quand le recteur annonce pas de classe sans enseignant, c'est valable pour le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup>e degré c'est différent. Le manque d'enseignants est à la marge et est très faible au vu du nombre total. Mais il y a une difficulté en voie pro, surtout en enseignement professionnel.

Constat de la FNEC-FP-FO : Et en plus, comme on envoie les stagiaires dans d'autres académie, cela entraîne des démissions. Et cela risque de s'aggraver avec le non-paiement de certains contractuels en septembre. On leur on a dit que leur situation ne serait pas réglée avant fin novembre. On parle de contractuels présents pour la 3<sup>ème</sup> année de suite dans le même établissement ! Nous ferons donc des signalements dès que nécessaire.

## 8. La FNECFP-FO a souhaité aborder les familles des métiers.

La dénomination en famille de métiers pose problème de reconnaissance. De nombreux métiers ne sont plus visibles, donc ne sont plus demandés. C'est le cas du CAP Viticulture à l'EREA de Beaune qui a été nommé CAP métiers de l'agriculture. Ne voyant pas viticulture les jeunes ne l'ont pas demandé. L'effectif est très faible à la rentrée alors que les demandes de professionnels arrivent. De plus, on sait ce qui arrive à une section dont les effectifs sont très faibles. Le précédent ministre avait pourtant ouvert un chantier pour que des noms qui évoquent davantage les métiers soient donnés à certaines familles de métiers.

Rectorat : Pour le CAP viticulture, ce n'est pas une famille de métiers, ce sont des choses à voir avec le Ministère de l'Agriculture. Pour les familles de métiers, effectivement certaines sont moins visibles, mais les familles de métiers permettent à des jeunes de mieux choisir leur profession.

FNECFP-FO : Mais quand il n'y a un diplôme de la famille dans l'établissement, le métier serait plus clair.

Rectorat : Là, c'est le travail de l'orientation et de l'information des élèves de 3ème et des enseignants de collège.

## 9. La FNECFP-FO a souhaité intervenir sur les Langues Rares.

Concernant la partie langues « rares » ou plutôt délaissées : nous parlerons des exemples de l'Italien et de l'Allemand

D'après les textes officiels « La carte des langues a pour objectif de favoriser la pluralité des langues enseignées dans le système éducatif et la continuité des parcours linguistiques de l'école au lycée. » La politique des langues telle qu'elle est réellement conduite est loin d'être conforme à ces principes.

Les enseignants des langues délaissées s'épuisent souvent à promouvoir eux-mêmes leur enseignement. Les professeurs d'Allemand font souvent la tournée des écoles de leur secteur pour initier les enfants de l'élémentaire. En Italien, il y a bien une intervenante en école primaire (et sans doute une seule pour toute la ville de Dijon et environs) qui propose une initiation à la langue

italienne dans 2 ou 3 écoles, mais cette initiation est bien souvent stérile puisque aujourd'hui seulement 2 collèges publics dijonnais proposent l'italien LV2 (Pardé et Montchapet).

Les enseignants de langues rares doivent composer avec des postes très fragiles et compliqués, remis en question chaque année (les enseignants sont sur plusieurs établissements, font beaucoup de route, multiplient les niveaux et les groupes).

Quant aux élèves qui osent se lancer dans l'apprentissage d'une LV2 plus rare que la LV2 « officielle » ils sont bien souvent malmenés. Les niveaux sont mélangés en collège et/ou lycée en raison des effectifs qui seraient trop peu importants (c'est par exemple souvent le cas en 5<sup>ème</sup> entre des élèves qui ont fait de l'Allemand en bilangue en 6<sup>ème</sup> et d'autres qui commencent seulement leur apprentissage). Les

horaires sont décourageants en collège (début et fin de journée) et en lycée (comme le Russe à Jacques Amyot, seule discipline à avoir cours le mercredi après-midi alors qu'aucun autre cours n'a lieu). La continuité d'apprentissage n'est pas respectée (absence de continuité entre lycée et post-bac, mais aussi entre collège et lycée : par exemple, le collège Clos de Pouilly a finalement décidé de fermer définitivement l'italien LV2 pour ne plus pénaliser les élèves dont le lycée de secteur est De Gaulle, lequel a toujours refusé – et ce depuis sa création en tant que « lycée européen » – de proposer cet enseignement. D'eupéen il est [Rectorat : C'est la marge d'autonomie des établissements.](#)

devenu international, et l'italien n'y a toujours pas trouvé sa place). Peu rentable avec ses groupes à effectifs peu pléthoriques, la langue italienne comme d'autres langues rares ne séduit pas les chefs d'établissements. Les élèves n'hésitent pourtant pas à faire d'autres choix lorsqu'on leur en donne la possibilité.

La pluralité des langues ne doit pas qu'être une idée de papier : elle doit profiter réellement et pleinement à tous, mais pour cela l'école doit cesser ses opérations comptables qui assèchent les enseignements et maltraitent enseignants et élèves..

#### **10. Pour finir, la FNEC-FP-FO a souhaité souligner un problème sur certains VS de Lettres Classiques.**

Nous avons été alertés sur des VS en Lettres Classiques qui comportent un complément de service en Lettres Modernes dans leur établissement. Nous demandons le respect de la discipline et de la circulaire n°2015-057 qui s'appuie sur les décrets n° 2014-940 et 941. En effet, n'est pas considéré comme un complément de service dans une autre discipline l'enseignement dans deux disciplines au titre desquelles un

enseignant a été recruté. Comme certains VS sont correctement formulés, sans complément de service, nous vous demandons qu'un rappel de la procédure soit fait aux chefs d'établissements pour que tous les VS respectent les textes.

[Rectorat : Nous ne pouvons faire un tel rappel qui ne serait pas bien pris. En revanche nous vous invitons à nous faire remonter de tels cas et nous ferons des rappels ciblés](#)

